



Le p'tit Valbourgeois

Le Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

www.mairie-bouglainval.fr

N° 6—Janvier 2017

Pour contacter la Mairie : mairiedebouglainval@bbox.fr ou par téléphone au : 02 37 22 88 08
Ecole : 02 37 22 81 73 — Service Restauration Scolaire (entre 11h30 et 13h30) et Centre de Loisirs : 09 81 34 88 08

L'Édito

Bienvenu dans ce sixième numéro du « P'tit Valbourgeois », premier numéro de 2017.

2016 aura été une année de transition, la loi NOTRe ayant prévue de réorganiser les intercommunalités, la notre (la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon) s'est mise en « attente », et les pourparlers pour que Bouglainval rejoigne Chartres Métropole n'ont guère avancé (voir article page 2). 2017 risque donc d'être encore une année de transition.

Pour la quatrième année consécutive, l'État ponctionnera les communes sur leurs dotations. Même, si le montant prélevé en 2017 (- 4000 €) sera deux fois moins élevé que celui de 2016, c'est au total 22000 € de recettes de dotations de moins que nous toucherons en 2017 par rapport à celles perçues en 2013, ce qui correspond à 10 % des recettes fiscales

annuelles de la commune.

Dans ce numéro, nous allons revenir sur les événements marquants de l'année 2016, qui montre, que malgré un contexte financier difficile, la commune a continué d'investir et d'animer le village sans augmentation de la fiscalité, ni de recours à des emprunts nouveaux.

Permettez-moi, enfin, au nom de tous les membres du conseil municipal, de vous souhaiter une Bonne Année 2017 pour vous et votre famille, quelle vous apporte joie, bonheur et santé.

Le Maire
Philippe BAETEMAN



Pour accéder au site de la Mairie, vous pouvez scanner ce QR code avec votre smartphone.

- 29 janvier - Galettes des rois pour les cheveux blancs offertes par la Commission Apprentis Citoyens
- 4-5 Février—La Fabrik
- 18-19 Mars—La Fabrik
- 20 Mai—La Rue aux enfants



Ne me jetez pas sur la voie publique,

Venez plutôt me déposer avec mes congénères (papier journal, magazine, carton, etc.) dans la benne déposée à cet usage du 3 au 5 février sur le grand parking.

Page 5, vous verrez comment je vais permettre aux enfants de l'école de faire rouler leur bus ...

1er janvier 2017—Bouglainval passe par les Portes Euréliennes

Par arrêté du 23 novembre 2016, le Préfet nous a informé de la création de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France. (CC PEIDF)

Cette intercommunalité a été créée par la fusion des 5 communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes des 4 vallées (Nogent-le-Roi)
- Communauté de communes du Val Drouette (Épernon)
- Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (Maintenon)
- Communauté de communes du Val de Voise (Gallardon)
- Communauté de communes de la Beauce Alnéloise (Anciennement Auneau)

Le périmètre de la fusion a été validé par les 5 intercommunalités et par 35 communes, 4 communes n'ont pas délibéré (valant avis favorable) et 16 communes (dont Bouglainval, Maintenon, Chartainvilliers, Houx, Auneau-Bleury-Saint Symphorien) ont voté contre.

La majorité qualifiée (2 / 3 des communes) ayant délibéré favorablement, le Préfet a appliqué les règles de la loi NOTRe pour valider la fusion.

Le siège de la future intercommunalité sera à **Épernon**.

Le Président de la CC PEIDF est **Françoise RAMOND**, Maire d'Épernon

Qu'est ce que ça va changer ?

Le SIRMATCOM, Syndicat de collecte des ordures ménagères, est dissout, ses compétences sont reprises en directes par la CC PEIDF, ce qui doit se faire sans impact pour les habitants. Le calendrier ci-joint à ce journal, vous informe des dates de collecte qui restent inchangées en 2017 et vous aurez toujours l'accès aux différentes déchetteries.

Il en est de même pour le syndicat pour la réalisation et la gestion d'une aire de stationnement de nomades (qui était sur Maintenon - Pierres) et le syndicat du Schéma de cohérence territoriale, d'études et programmation des portes franciliennes, compétences qui sont reprises également par la nouvelle communauté de communes.

Les taux de la taxe d'habitation prélevée par l'intercommunalité seront homogénéisés entre les 5 intercommunalités. Le taux qui sera appliqué sur vos taxes d'habitation passera donc de 9,25 % à 9,53 % (taux moyen pondéré), l'augmentation sera étalée sur 12 ans.

L'ancien siège de la CCTVM (55 rue du Docteur Maunoury à Maintenon) est transformé en antenne de proximité et vous permettra toujours d'y aller pour inscrire vos enfants. Les factures sont à régler maintenant à Epernon.

Les compétences particulières exercées par les 5 intercommunalités en 2016 sont reconduites en 2017 à périmètre constant. La CC PEIDF a un an pour décider des compétences qu'elle reprendra et généralisera à l'ensemble du territoire.

Et pour Bouglainval ?

Le Préfet n'ayant pas voulu traiter notre demande de rejoindre Chartres Métropole (procédure dite dérogatoire) en même temps que la définition de son Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), nous avons basculé avec l'ensemble des communes des 5 intercommunalités à la CC PEIDF au 1er janvier 2017.

Par courrier du 29 novembre 2016, le Préfet nous informe qu'il a convoqué une première Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 27 janvier 2017 pour étudier les demandes des communes qui ont souhaitées sortir de leur intercommunalité, comme Bouglainval qui a demandé à rejoindre Chartres Métropole. Il précise également que, même si d'un point de vue comptable, une sortie en fin d'année est facilitante, la loi n'interdit pas des sorties en cours d'années.

Au final, ce sera le Préfet qui aura le pouvoir de valider, ou non, notre sortie et la date de celle-ci.

Affaire à suivre ...

Du mouvement chez le personnel communal



Après 28 années au service de la commune, Monique MICYK a fait valoir ses droits à la retraite. Le 24 septembre, famille et amis se sont réunis, sur invitation de la Mairie, pour fêter son départ. Tout le monde connaît Monique qui faisait, entre autre, traverser les enfants devant l'école (une de ses missions initiales en 1988 quand elle a été recrutée). Mais elle est aussi connue en tant que bénévole lors des manifestations communales, et c'est ainsi qu'elle est venue réaliser les crêpes lors de la brocante le 25 septembre.

Nous lui souhaitons de profiter de sa retraite bien méritée et rendez-vous autour d'une billig (NDLR : une crêpière professionnelle).

Depuis le 1er août, Jessie JACOT (à gauche de la photo) est venue rejoindre l'équipe municipale pour reprendre une partie des missions de Monique. Pendant 3 ans, Jessie bénéficiera d'un contrat « avenir » de 35 heures pour lequel une partie financière importante est prise en charge par l'État. A l'issue de son contrat, Jessie devrait intégrer le cadre de la fonction publique territoriale. Dominique ROBERT (au centre) est venue compléter l'équipe de restauration et d'entretien des locaux, pour 20 heures hebdomadaires, suite aux absences prolongées d'un agent. Dominique est sur un contrat unique d'insertion spécifique, où, là, l'État prend en charge 80 % du coût global (salaire + charges).



Ces différentes aides de l'Etat nous permettent de maîtriser les dépenses liées aux personnels.

Ces deux agents sont venus rejoindre Martine BOULAY (à droite). Leur arrivée a été l'occasion de revoir l'organisation des différents services. Bienvenue à ses nouveaux agents et du coup à cette nouvelle équipe qui prend en charge nos enfants lors de la restauration scolaire et entretien nos locaux avec beaucoup d'efficacité.

Changement aussi au secrétariat



Après quelques mois au service de la commune, Damien DUCHATEL a préféré rejoindre le monde éducatif, et il a donc fallu envisager son remplacement.

C'est **Pauline BREARD** qui a été retenue pour seconder Muriel BONNETOT aux missions de secrétariat. C'est dans le cadre d'un contrat aidé que Mme BREARD a rejoint la commune pendant 20 heures hebdomadaires. Ce type de contrat offre la possibilité aux jeunes d'être formés à un métier et nous donne l'opportunité de bénéficier d'une aide non négligeable pour les tâches administratives.

Vous aurez l'occasion de la rencontrer lors des ouvertures au public.

La rentrée des classes

Des enfants plus nombreux en maternelle

C'est 67 enfants qui ont franchi les grilles de l'école pour cette rentrée 2016-2017.

La répartition des enfants dans les différentes classes

Mme Danièle DEKERF, Directrice de l'école et professeure de la classe de maternelle accueille 17 élèves de petite et moyenne section du mardi au vendredi. C'est **M Emanuel BARRE** qui les prend en charge le lundi, jour de décharge de Direction de Mme DEKERF.

Mme Charlotte KOTERBA, enseignante de moyenne et grande section, accueille 16 élèves dans sa classe. Actuellement en congé de maternité, c'est **Mme Gaelle BLANCO** qui la remplace jusqu'à sa reprise.

Mme Julie PELARDY a 17 enfants dans sa classe répartis en 3 niveaux du CP au CE2.

M. MIRANDA enseigne aux 17 CM1 et CM2 de l'école.

Fonctionnement de l'école :

Les MS de la classe de Mme KOTERBA sont pris en charge par Mme DEKERF (ou M. BARRE) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 15 h pour le temps calme, l'éveil à la diversité linguistique, explorer le monde.

Les CP sont pris en charge les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13h30 à 15h avec les GS dans la classe de Mme KOTERBA pour l'anglais, la production écrite, l'écriture et questionner le monde.

Les CE sont pris en charge par M. MIRANDA en sport les lundis et jeudis de 15h30 à 16h30. Depuis l'hiver, tous les primaires se rendent à Maintenon pour faire du sport en salle.

Election des délégués de parents d'élèves

Les parents d'élèves élus cette année sont : Mmes Lydie CHOPIN, Nathalie DUMOULIN, Delphine CHEVE et M. Jakou LE DILY.

Le 16 décembre, les enseignants ont fait leur marché de Noël

C'est dans une ambiance festive, que les enfants ont achevé l'année autour de chants de Noël et de l'interprétation de la chanson qu'ils ont écrit (voir page 11). M. Miranda a profité de l'occasion pour rappeler que les bénéfices des ventes financeraient les différents projets de l'école et notamment la sortie scolaire qu'ils ont prévu au parc du Puy du Fou fin juin. Il a aussi informé les parents du projet de collecte de papiers (journaux, magazines, catalogues, cartons, etc.) dont les bénéfices serviront également au financement de la sortie scolaire. Une benne sera déposée du 3 au 5 février sur le grand parking entre la vallée et l'atelier communal dans laquelle vous pourrez déposer tous vos anciens papiers. Objectif : Collecter plus de 4 tonnes, soit à peine plus de 5 kg par valbourgeois.



De gauche à droite :

M. MIRANDA

Mme DEKERF

Mme PELARDY

Mme L'HOSTIS (ATSEM)

Mme BLANCO (remplaçante de Mme KOTERBA)



Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de s'arrêter et stationner aux abords de l'école, des bandes jaunes matérialisent cette interdiction.

Un exercice de mise en situation a été effectué avec les enfants et les enseignants sous la responsabilité de la Mairie.

M. FAROUX, conseiller en charge de la sécurité, s'est chargé de la mise en œuvre de la réglementation

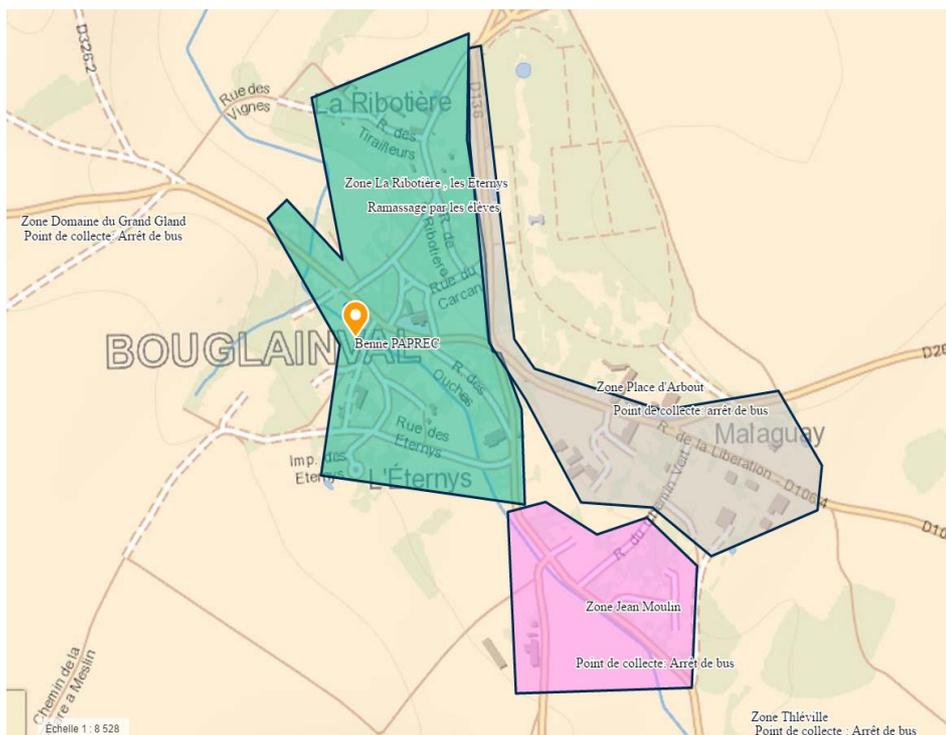
Les élèves de l'école font rouler leur bus de voyage scolaire au papier

Vous avez sans doute vu quelques affiches dans le village. Une grande collecte de papier aura lieu les vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 février 2017 à Bouglainval.

Il s'agit d'une initiative des enseignants de l'élémentaire qui tentent de réduire le coût par élève d'une sortie scolaire de deux jours au Parc du Puy du Fou (85) et qui concerne leurs 33 élèves.

En effet, la tonne de papier est reprise par la société PAPREC à un montant de 65€ sous réserve qu'un poids minimum de 4 tonnes ait été collecté. Bien conscients qu'à eux seuls, ils ne pourront parvenir à collecter cette masse, les élèves ont d'ores et déjà fait quelques stocks de catalogues de Noël, de cartons d'emballage et ont demandé à leurs proches d'en faire autant.

Nous nous faisons le relais de cette initiative en vous proposant de participer à cette collecte. La benne de la société PAPREC sera en accès libre à tous pendant 3 jours.



Plan de répartition des points de collecte

Sachant qu'il n'est pas aisé pour tous de vous déplacer avec vos dons, quelques points de collecte seront organisés par secteurs pour permettre de les déposer au plus près de chez vous. Nos services techniques feront la collecte des secteurs éloignés et pour les zones les plus proches de la mairie, les élèves s'organiseront le vendredi avec leurs enseignants pour un ramassage au porte à porte (voir carte des secteurs et points de collecte).

En marge de cette collecte, les élèves de cours moyen travaillent cette année sur les notions de développement durable et de recyclage. Dans la lignée de cette initiative, les élèves proposeront un marché aux plantes (mai 2017) mettant en avant les plants à associer pour proposer une alternative à l'utilisation de pesticide.

Merci à tous de respecter ces quelques règles pour la réussite de cette opération:

Déchets acceptés :

- Livres
- Journaux
- Magazines
- Prospectus divers
- Archives / papiers de bureau / document suspendu
- Cahiers
- Annuaire
- Enveloppes (papier / kraft)
- Carton d'emballage (**propre**)

Déchets non autorisés :

- Verre
- Piles
- Ampoules
- Meubles
- Déchets divers
- Gravats
- Classeurs (à cause des anneaux métalliques)
- Ordures ménagères
- Bois
- Ferraille

- Déchets dangereux

Dépôt des déchets

A la benne

- Du vendredi au dimanche

•

Dans le secteur Ribotière Eternys

- Le vendredi matin, devant votre domicile

Dans les autres secteurs

- Le vendredi matin aux points de collecte (arrêt de bus)

Intempéries - La commune tente de canaliser les inondations

Lors des intempéries de mai dernier, certains habitants des Eternys ont subi les écoulements d'eau provenant des terrains communaux situés au dessus de leur propriété, ces derniers n'arrivant pas à absorber les eaux de ruissellements des champs en amont. La Commune a donc fait réaliser un fossé qui devrait permettre de canaliser les eaux de ruissellements vers un bac de rétention qui s'écoule doucement dans la vallée du Larrys. De plus, des bouches d'engouffrement ont été réalisés en bas de la rue des Eternys en face du grand parking pour absorber ces épisodes de pluies exceptionnels. De même, le chemin de Malaguay a été reprofilé afin de corriger la pente qui amenait les eaux pluviales vers les habitations de la Vigne gâté.

Enfin, le chemin des Eternys a été refait, en effet, les fortes précipitations de mai avaient fini de raviner le surfaçage précipitant les graviers vers l'entrée de l'impasse des Eternys.

Lors de ces intempéries, vous avez dû remarquer le niveau exceptionnellement élevé de la vallée du Larrys surtout à cette période de l'année. Cette vallée, qui est le plus souvent à sec, a un rôle majeur dans le cas des fortes pluies. Son entretien est primordiale pour assurer l'écoulement des eaux pluviales vers l'Eure (via xx à Néron), certains habitants se rappellent des années où la vallée débordait le long de la rue Jean Moulin. C'est pour ça, que régulièrement la commune débroussaille la vallée pour qu'il n'y ai pas de végétation qui limite l'écoulement des eaux. C'est pour cette raison, aussi, qu'il est **strictement interdit de déposer des végétaux** (tonte, branchage) dans la vallée de dépôts sauvages réalisés par des riverains peu scrupuleux. Pour rappel, le décret 2015-337 du 25 mars relatif à l'abandon d'ordures et d'autres objets, a aggravé l'amende encourue en cas d'abandon de déchets sur la voie publique. Ils seront désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3^{ème} classe, soit 450 euros. Alors ayez le réflexe d'amener vos déchets verts à la déchetterie ou de réaliser votre propre compost sur **votre terrain**.

limiter les consommations d'énergie, c'est bon pour la planète ... et pour le porte-monnaie.

Après avoir remplacé l'intégralité des lampadaires pour l'éclairage public, le conseil municipal a décidé de se pencher sur le bâtiment le plus énergivore de la commune, à savoir le complexe.

La facture annuelle d'électricité de ce bâtiment représente un montant de 10 000 €, tout en présentant un inconvénient majeur de gestion correcte de la température des différentes salles.

Tout cela sera prochainement un mauvais souvenir puisque le chauffage sera remplacé par un système de pompe à chaleur réversible (fini les gros coups de chaud en été grâce à la fonction climatisation).

Les travaux seront réalisés pendant les prochaines vacances scolaires en février. Le coût sera de 50 000 € HT et subventionné à hauteur de 50 % par l'État et le Conseil Départemental. L'économie énergétique attendue sera de l'ordre de 5 000 € par an, en 5 ans, le montant des travaux sera donc récupéré. En cette période de baisse des concours de l'État, la diminution des frais de fonctionnement est la seule solution si on veut poursuivre nos investissements réfléchis.

En parallèle, l'ensemble de l'éclairage intérieur sera remplacé par des systèmes à LED pour un montant de 12 000 € HT, subventionné aussi à hauteur de 50 %.



LA RUE AUX ENFANTS...

un grand MERCI à tous les Valbourgeois !

Samedi 21 mai, à Bouglainval, a eu lieu la première édition du Festival La Rue Aux Enfants.

Un vent de fantaisie et de joie a soufflé sur Bouglainval !

Cette première édition a connu un succès dépassant toutes nos espérances. Plus de 1 000 personnes sont venues partager leur bonne humeur et découvrir les très belles animations proposées par nos fantastiques intervenants.

Grâce à une superbe équipe de bénévoles très impliqués, grâce au soutien de la municipalité et ses agents, grâce à vous tous, Valbourgeois, qui êtes venus en nombre, nous avons fait de cette première édition une très belle réussite.

Nous comptons déjà sur vous pour la 2^{ème} édition de ce Festival. **Samedi 20 mai 2017**, Bouglainval sera en fête et vous découvrirez de nouvelles surprises. Alors à vos agendas pour réserver cette date dès maintenant et n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à l'organisation le jour J et même avant.



LA FABRIK'

Lafabrik.cafedesenfants@gmail.com

A cette occasion, la Commission Apprenti Citoyen (CAC) a collecté des jouets qu'elle a ensuite donné aux Restos du cœur pour le plus grand plaisir des enfants.



18/06/2016 - Faites (fête) de la Musique

C'est à nouveau après la kermesse de l'école, que la Commune a organisé la Fête de la Musique. Cette année a été riche en artistes venus animer la soirée jusqu'à tard dans la nuit. Un feu de la Saint Jean est venu réchauffer les nombreux spectateurs.



SATURDAY MORNING SESSION



Retour en images sur 2016

25 septembre : Vide grenier et Bouglainv'Arts des rues.

Pour la deuxième année consécutive, des artistes de rues ont animé la brocante pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Cette année, c'est la compagnie des Sœurs Bacanes qui a été « recrutée » par notre responsable culture : Johanna REBOLLEDO—LUCAS.

Les nombreux visiteurs ont confirmé une fois de plus, que ce vide grenier est apprécié bien au-delà de notre territoire communal.

Rendez-vous le dimanche 24 septembre 2017 pour la prochaine édition.

Merci également à la CCTVM pour nous avoir aidé à cofinancer les artistes.



En avant première : la galette des rois 2017

Pour la deuxième année consécutive, les apprentis citoyens ont convié les personnes âgées de la commune autour d'une galette des rois confectionnée par eux-mêmes. C'est l'occasion d'échange entre nos anciens et les enfants de l'école qui ont des projets plein la tête : travail sur le recyclage avec la réalisation de petits pots de fleurs à partir de boîte de conserves, visite du Sénat (sous réserve des disponibilités), formation aux bases des premiers secours par la croix rouge, etc. On ne vous en dit pas plus pour l'instant.



Photos des coulisses de l'atelier de confection des galettes des rois.



Un grand merci aux parents et à Nelly, venus coacher les apprentis citoyens.



C'est début novembre que Damien Rouger, photographe naturaliste est venu présenter près de 100 photographies sous cadre et une soixantaine cartonnée, sans compter ses classeurs tous plus riches les uns que les autres.

Pendant deux jours, les visiteurs sont venus découvrir les nouvelles photos de Damien (dont la fameuse taupe nageant dans la mare de Théléville). Ils ont également pu repartir avec son livre « Un Regard ... une Plume » dédié par l'auteur.



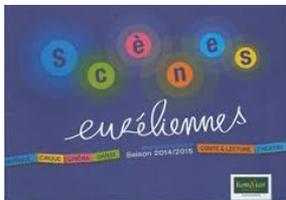
Quant aux enfants de l'école, ils ont eu droit à une exposition « sur-mesure », où en plus des nombreuses photos de notre faune locale, ils ont pu découvrir des témoignages « vivants » des espèces qui vivent dans nos campagnes à travers un certains nombres de verrières.



Inutile de dire que les enfants (et les enseignants) ont été émerveillés à la vue des bois des cervidés, des alvéoles des ruches d'abeilles ou d'insectes.

Ils ont aussi pu poser toutes les questions à Damien Rouger qui est un vrai passionné, et passionnant quand il raconte ses anecdotes attachées à chacune de ses photos.





Dans le cadre des scènes euréliennes (opérations artistiques financées par le conseil départemental) nous avons eu le plaisir d'accueillir la **Compagnie des Têtes de Piaf** qui a interprété son nouveau spectacle **Mon frère terrien** pour le plus grand plaisir des spectateurs petits et grands venus nombreux.

Pendant plusieurs séances, la compagnie a également accompagné les enfants des classes de CP à CM2, pour l'écriture d'une chanson que les enfants ont interprété en fin de spectacle.

La chanson s'intitule « **Le Bonheur** », quoi de mieux pour bien commencer 2017.



LE BONHEUR,

auteurs–interprètes : Les enfants de l'école de Bouglainval
(avec la collaboration de la Compagnie des Têtes de Piaf)

Le bonheur pour moi c'est le voyage
Avoir toujours la tête dans les nuages
C'est la liberté
Sur mon vélo dévaler les sentiers
Le bonheur c'est le partage
Être avec tous mes amis sur la plage
Ou dans la nature
Ramasser des mûres faire des confitures.

Refrain

*On est tous des enfants
On est tous différents
On voudrait vivre heureux
Et puis toujours joyeux*

Le bonheur pour moi c'est la famille
Ma petite sœur a les yeux qui brillent
On se prend au jeu
Elle est la reine, je suis son amoureux
Le bonheur c'est la tendresse
Les bisous de maman et ses caresses
Je peux m'envoler
Sentir les nuages chatouiller mes pieds

Refrain

Le bonheur pour moi c'est l'amitié
Pendant la récré jouer à l'épervier
Partir en vacances
Oh quelle chance quand enfin ça recommence
Le bonheur c'est découvrir
Observer et apprendre à réfléchir
J'ai envie d'apprendre
Oui vraiment j'aimerais pouvoir tout comprendre

Refrain

Le bonheur pour moi c'est quand je rêve
Lové dans mon lit quand le jour se lève
Nager dans la joie
Se sentir léger et rire aux éclats
Le bonheur c'est faire la fête
Surtout ne jamais en perdre une miette
Arrêter la guerre
Laisser la place à notre imaginaire

Refrain

10+5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de dix à quinze ans pour les personnes majeures. Cela concerne les nouvelles cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures, mais aussi celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Enfin, si la carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de cinq ans de la validité de la carte est automatique.

Nuisances sonores—Limitation de l'usage des appareils automatiques

L'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public ou chez leurs voisins.

Feux Interdits

Par **arrêté préfectoral**, nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit** de brûler des déchets verts sur la commune.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondus, branchages à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile).

Dans le cas où vous auriez plus de 2 m³ à déposer vous pouvez contacter la déchetterie, les 2 m³ étant votre droit hebdomadaire, vous pouvez déposer en une fois votre droit mensuel (à savoir 8 m³).

Horaires d'ouverture du secrétariat

Mardi de 16h30 à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Samedi de 10h à 12h

Afin de respecter le travail de notre personnel, ces horaires doivent être respectés sauf cas d'urgence.

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.



Déjections canines

Si votre chien n'est pas capable de ramasser tout seul ses déjections sur les voies publiques ...

Ramassez-les vous-même.

Pour rappel, l'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le code pénal (Article R632-1), pouvant être sanctionnée par une contravention de 2^{ème} classe.

Le p'tit Valbourgeois

Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN, Comité de rédaction : Equipe municipale